Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 20 (1992)
Heft: 77

Artikel: "Patoisons"
Autor: Burnet, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-242824

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

"P A T O I S O N S"

C'est sous ce titre général, donné en page-couverture, qu'ont parut dans le N°30 du journal *"Construire"* (24 juillet 1991) trois articles ayant trait au patois. Le texte est présenté par un sous-titre explicite : "Chronique d'une mort annoncée. Il s'agit donc de la disparition de nos patois romands.

Dans un important article, signé Jean-Bernard Vuillème, on peut lire. le résultat d'une sérieuse enquête menée auprès de gens qui sont parfaitement au courant de la situation parce qu'acteurs; ce sont les présidents cantonaux des patoisants : Mesdames Goumaz (VD) et Piegay (JU), MM Brodard Francis (FR) et Dayer (VS) à qui il faut ajouter Mme Schulé de Crans-Montana et M. Berthouzoz de Conthey.

Voici comment débute le premier article :"Il y a bien cent ans qu'on annonce la disparition des patois en Suisse romande. Pourtant,à l'heure de l'intégration européenne, ils n'en finissent pas de survivre."

Eh bien, cette constatation doit faire plaisir aux patoisants et amis du patois qui se démènent pour prolonger cette survie par la fondation d'amicales, l'organisation de cours, de fêtes avec concours littéraires, etc., Cela réjouirait particulièrement Fernand-Louis Blanc, metteur en ondes à "Radio-Lausanne", il y aura exactement cinquante ans le 7 novembre de cet automne. L'émission était présentée ainsi : un trésor national : nos patois.

Au sommaire du journal "Construire", désigné plus haut, l'étude qui nous intéresse est annncée ainsi : " 10 Société "Fo do tzarhvass po foyatta" ou les patois romands" (Qui nous donnera la traduction française ?)

L'auteur de l'article est tout étonné de constater que, souvent les propres enfants de patoisants chevronnés se désintéressent du patois... Là, nous sommes devant un problème psychologique : un enfant a souvent une peur bleue d'être différent de ses camarades (pour la langue, pour les habits surtout!) Les mères de famille ne sont pas spécialement zélées pour l'emploi du patois, surtout si, par la manière de faire du corps enseignant, elles doivent venir au secours de leur progéniture, dans l'accomplissement des devoirs scolaires à domicile. Elles se disent : "J'ai assez de peine ainsi...il ne faut pas que le patois vienne me compliquer la tâche" (P.B.)

Dans le chapitre suivant , **Répression dès l'école,** c'est la déclaration de guerre au parler ancestral: défense absolue de parler patois, même pendant la récréation, sinon punitions de toutes sortes. F. Brodard a souvenance d'une médaille d'infamie qu'on suspendait au cou du fautif et dont il ne se débarrassait pas impunément. Mme Piegay raconte que, dans son jeune temps, les parents n'avaient pas le droit de parler patois à leurs enfants !

A cette époque, et à ce sujet, on peut dire qu'il y a deux Suisses romandes : la catholique, où la répression s'est exercée assez tardivement mais très sévèrement (loi FR de 1856 ?) abrogée en 1955 seulement, et la Réformée où la lecture de la Bible et les relations avec les réfugiés huguenots ont hâté l'adoption du français (VD = loi de 1806, déjà).

* * *

Ici se pose la vraie question : cette interdiction était elle véritablement motivée, soutenable ? L'enfant qui a eu pour langue maternelle le patois est-il vraiment handicapé pour toute sa vie, un retardé définitif ? On aura encore cent fois l'occasion d'en débattre dans notre cher périodique.

Le dernier chapitre de cet important article est intitulé : **Déclin accéléré...**

Au début du XIXe siècle, toutes les familles de nos campagnes parlaient le patois. Qu'en est-il aujourd'hui ? F. Brodard estime que 20'000 Fribourgeois le savent encore. En Ajoie et dans les Franches-Montagnes, on y trouve plusieurs villages où toute la population fait usage du vieux langage. Pour Vaud, c'est la région du Jorat qui constitue le dernier bastion de la langue de Marc à Louis. Mais dans les quatre cantons, on déploie une activité intense pour que ne s'éteigne pas la flamme. Toutefois les "moins de quarante ans" ne s'enflamment pas facilement.

Dans son étude, J-B. Vuillème nous rapporte une intéressante constatation : moins le patois se parle, plus il s'écrit. C'est vrai. On le constate lors de nos concours littéraires. Eh bien, avec tous les écrits d'aujourd'hui, les disques, les enregistrements sur bandes magnétiques (Radio comprise), il est parfaitement possible de se mettre au patois sans professeur, si l'on compte encore les dictionnaires sortis ou à sortir ! Le plus bel exemple qu'on ait à ce sujet est le cas de Mme Goumaz, aujourd'hui présidente de la Fédération des patoisants romands.

"Autrefois banni, le patois est aujourd'ui considéré comme une valeur culturelle historique à archiver sans faire de remous. Le

canton du Jura l'a même glissé sans sa Constitution".

Sur ce, demandons à Mme Jeanne Piegay, de Delémont, le mot de la fin qui pourrait être notre devise à tous:

PATOIS...fleuron de notre coin de terre !

Encore faut–il trouver des coeurs sensibles.

Paul Burnet

N.B. *à fin juin, nous donnerons un aperçu des deux écrits qui accompagnent l'article présenté aujourd'hui, et nous signalerons à M. Vuillème un fait historique important, qui n'est jamais donné lors d'une étude du genre de la sienne.*

P.B.

FEDERATION
ROMANDE ET INTERREGIONALE
DES PATOIS

COMMUNIQUE IMPORTANT

– Le Concours littéraire organisé à l'occasion de la Fête quadriennale de la Fédération romande et interrégionale des patoisants, les 25 et 26 septembre 1993 à Payerne, sera ouvert aux condidats dès le 1er octobre 1992 avec rentrée des travaux le 31 janvier 1993.

–Le règlement de ce concours sera publié, dans un numéro ultérieur de **L'Ami du Patois**, dès que nous l'aurons mis au point avec la Radio Romande.

– La Fête internationale du patois organisée par nos amis Piémontais aura lieu les 5 et 6 septembre 1992 à Pont–Canavese (TO). Elle réunira les patoisants francoprovençaux de Suisse, de France et d'Italie.

Inscriptions jusqu'au 30 juin 1962. Prière de demander les formules d'inscription au :

Comité d'organisation de la fête du patois
Commune de Pont Canavese,
Via G. Marconi 12,
10085 PONT CANAVESE (TO) Italie
Tél. 0124/85104 Fax :0124/84873